



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagnay :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001606

Rapport n°5.2 - Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux à Besançon - Validation du plan de financement et demande de subvention

**Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant
pour les bateaux à Besançon -
Validation du plan de financement et demande de subvention**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
« ACP équipements fluviaux »	Montant de l'opération : en dépenses : 53 820 € TTC en recettes : 27 000 € (non prévus au PPIF actuel voté en mars 2011)
Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016	

Résumé :

La politique en faveur du tourisme fluvial conduite par le Grand Besançon qui s'est traduite en particulier par la mise en service en 2009 du port d'agglomération, présente un bilan très positif. La fréquentation du port d'agglomération est en hausse continue depuis 2009. D'un point de vue social, la gestion du port confiée à l'ESAT la Bergerie (Doubs Plaisance) permet l'insertion de travailleurs handicapés. Le Grand Besançon a également développé sa politique de promotion et d'animation. La combinaison des actions menées contribue à créer une dynamique autour de la vallée du Doubs, qui émerge en tant que destination touristique s'appuyant sur l'Eurovélo6 et le tourisme fluvial.

Cependant, il s'avère que des équipements et aménagements complémentaires sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement du port et favoriser la réussite des projets de développement d'activités.

L'absence de point de ravitaillement en carburant pour les bateaux sur le Doubs et notamment à Besançon fait partie des manques repérés. Il est réclamé par la majorité des plaisanciers et est indispensable au développement de l'activité de location.

Après analyse des besoins et étude des possibilités d'aménagement par les services techniques, il est proposé que ce point de ravitaillement soit positionné sur la halte de la Cité des Arts et de la Culture, sous la forme d'une cuve de 3 000 litres installée sur un ponton technique, à proximité de la station de vidange des eaux usées déjà en place.

Le montant prévisionnel de l'équipement se monte à 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC.

Les moyens financiers correspondants à cet investissement et aux frais de gestion en découlant sont prévus au PPIF 2012-2016.

Il est proposé de valider cette opération, son plan de financement et de solliciter des subventions auprès des partenaires.

I. La nécessité de mettre en place des équipements complémentaires sur le port d'agglomération

La politique en faveur du tourisme fluvial conduite par le Grand Besançon présente des retombées très positives.

Depuis 2009, année de mise en service du port d'agglomération, la fréquentation touristique (plaisance privée et de location) est en augmentation continue. La gestion confiée à Doubs Plaisance (ESAT La Bergerie), fortement impliqué dans ses missions, permet de plus l'insertion de travailleurs handicapés. Enfin, cette politique contribue à une dynamique de projets autour de la vallée du Doubs, qui tend à émerger comme destination touristique (inscrite au schéma régional de développement touristique en tant que grand itinéraire : fluvial et véloroute). C'est également un des axes du partenariat initié avec le Grand Dole dans le cadre de la coopération Centre France-Comté (édition du programme d'animations « Au fil du Doubs » en 2011 avec le Grand Dole).

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Des manques qui nuisent à l'optimisation des fonctions du port et au développement de nouvelles activités ont cependant été identifiés.

Parmi ces manques figure l'absence de point de ravitaillement en carburant sur le Doubs et en particulier à Besançon. Il n'existe en effet aucune station entre Saint Jean de Losne et l'Alsace. Cet équipement est une demande forte formulée par l'ensemble des plaisanciers et il est également indispensable pour le développement de l'activité de location conduit par Doubs Plaisance.

II. Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant en 2012

Afin d'optimiser ses équipements et favoriser le développement de nouvelles activités, le Grand Besançon souhaite ainsi aménager un point de ravitaillement en carburant des bateaux à Besançon dès 2012.

Après analyse des besoins et étude des possibilités d'aménagement par les services techniques, il est proposé que ce point de ravitaillement soit positionné sur la halte de la Cité des Arts et de la Culture, sous la forme d'une cuve de 3 000 litres installée sur un ponton technique, à proximité de la station de vidange des eaux usées déjà en place.

Coût prévisionnel

Dépenses		
Opérations	Montant prévu (en € HT)	Montant prévu (en € TTC)
Station carburant à Besançon (2012)	45 000	53 820
TOTAL	45 000	53 820

Plan de financement

Recettes			
Financeurs	Programmes	Montant prévu (en € TTC)	Taux
Conseil Général du Doubs	Dotation aux Projets Territoriaux	13 500	30 %
Conseil Régional de Franche-Comté	Aides en faveur du tourisme	13 500	30 %
Grand Besançon		18 000 + 8 820 (TVA)	40 %
TOTAL		53 820	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis et/ou à chercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

Les crédits nécessaires à ce projet aussi bien en investissement qu'en fonctionnement sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) du Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

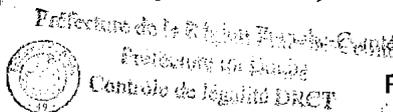
- se prononce favorablement sur le projet d'aménagement, en 2012, d'un point de ravitaillement en carburant pour les bateaux pour un montant prévisionnel de 53 820 € TTC sur le site de la halte de la Cité des Arts et de la Culture à Besançon, et sur le plan de financement prévisionnel de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs, de la Région Franche-Comté et d'autres partenaires éventuels (Etat, Europe ou autres).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0



Reçu le 23 DEC. 2011

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon